

*L'un de vos proches  
souhaite reprendre  
la chasse ?*

**Parrainez et économisez !**

**4.0€**  
OFFERT

# OFFRE DE PARRAINAGE

*Sur la saison 2025-2026*

**Offre uniquement valable sur  
la validation départementale 17**

Conditions de l'offre au verso

SUIVEZ-NOUS SUR



[www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)

📍 Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime  
Le Pas du Fief  
17400 Saint-Julien-de-l'Escap

☎ 05 46 59 14 89    ✉ [fdc17@chasseurs17.com](mailto:fdc17@chasseurs17.com)



Parrainez vos proches qui ne chassent plus depuis au moins deux ans, la fédération vous offre 40€ !

# OFFRE DE PARRAINAGE

## Conditions

- Le parrain et le parrainé bénéficient chacun de 40 € soit **au total 80 €**.
- Pour bénéficier de l'offre de parrainage, le parrain et le filleul doivent solliciter l'un et l'autre **une validation départementale** « Charente-Maritime » (**cette offre ne peut pas concerner une validation nationale**).
- Le parrain ne bénéficie de l'offre qu'une fois par saison et doit être titulaire d'un permis de chasser **validé en Charente-Maritime** lors de la saison 2025-2026.
- Le filleul ne doit pas avoir validé son permis depuis au moins la saison 2022-2023 en Charente-Maritime.

## Parrainé

Je soussigné, NOM Prénom : .....  
Né(e) le : ..... à .....  
Adresse : .....  
Code postal/ville : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
Dernière validation : (année-année).....  
Demande le remboursement de 40 € sur la cotisation fédérale départementale 2025-2026 et à cet effet **je joins un RIB**.

## Parrain

Je soussigné, NOM Prénom : .....  
Né(e) le : ..... à .....  
Adresse : .....  
Code postal/ville : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....  
N° de permis : ..... Date du permis : .....  
Déclare parrainer, NOM Prénom : .....  
Demande le remboursement de 40 € sur la cotisation fédérale départementale 2025-2026 et à cet effet **je joins un RIB**.

Fait à : ..... le.....

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2025.  
Le remboursement sera effectué par virement bancaire en janvier 2026.